



www.easygreens.be

info@easygreens.be

0484/38.42.00

CONDITIONS GÉNÉRALES – EASY GREENS SRL

Version en vigueur au 01/01/2026

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres, devis, commandes, travaux, prestations et factures émis par la SRL EASY GREENS, dont le siège social est établi Rue du Fond du Wa 17 à 4350 Remicourt, inscrite à la BCE sous le numéro BE1031.706.252, TVA BE1031.706.252.

Toute commande ou acceptation de devis implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes conditions générales, à l'exclusion de ses propres conditions, sauf acceptation écrite préalable d'Easy Greens.

2. Devis et formation du contrat

Les devis sont valables pendant 30 jours calendrier, sauf mention contraire.

Le contrat n'est formé qu'après acceptation écrite du devis et paiement de l'acompte prévu.

Toute modification demandée par le client ou circonstance imprévue pourra entraîner une adaptation du prix et des délais.

3. Prix

Les prix sont exprimés en euros. Sauf mention contraire, ils s'entendent hors TVA. Lorsque les prix sont indiqués toutes taxes comprises (TVAC), cela est expressément précisé sur le devis ou la facture.

Ils sont établis sur base des conditions économiques en vigueur. Easy Greens se réserve le droit d'adapter ses prix en cas de modification du projet, d'imprévus techniques ou de hausse des coûts.

4. Conditions de paiement

Un acompte de 30 % est exigé lors de la commande.

Easy Greens se réserve le droit d'exiger des acomptes complémentaires en cours de chantier, en fonction de l'avancement des travaux et/ou des fournitures mises en œuvre.

SRL EASY GREENS

Rue du Fond du Wa 17 – 4350 Remicourt

RPM Liège – BCE BE1031.706.252

TVA BE1031.706.252

IBAN : BE71 0020 2074 0069 - BIC : GEBABEBB



www.easygreens.be

info@easygreens.be

0484/38.42.00

Les paiements sont à effectuer sur le compte BNP Paribas Fortis – IBAN BE71 0020 2074 0069 – BIC GEBABEBB, avec la communication du numéro de facture.

Sauf stipulation contraire, les factures sont payables au comptant, dès réception.

Toute contestation de facture doit être formulée par écrit dans un délai de 8 jours calendrier.

5. Défaut de paiement – Clients professionnels (B2B)

En cas de non-paiement à l'échéance, toute somme impayée produira de plein droit et sans mise en demeure préalable des intérêts de retard au taux prévu par la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

Une indemnité forfaitaire de 10 % du montant impayé sera également due, avec un minimum de 50 €.

6. Défaut de paiement – Consommateurs (B2C)

En cas de non-paiement à l'échéance, un premier rappel gratuit sera adressé au client.

À défaut de paiement dans un délai minimum de 14 jours calendrier suivant ce rappel, des intérêts de retard au taux légal pourront être appliqués, ainsi qu'une indemnité conforme aux dispositions légales en vigueur.

7. Suspension des travaux

En cas de non-paiement d'un acompte ou d'une facture, Easy Greens se réserve le droit de suspendre immédiatement les travaux, sans que cela ne puisse être considéré comme un abandon de chantier.

Les frais liés à cette suspension pourront être facturés au client.

8. Délais et exécution

Les délais sont donnés à titre indicatif. Easy Greens ne pourra être tenue responsable des retards dus aux conditions climatiques ou à toute cause indépendante de sa volonté.

Le client garantit un accès normal au chantier.

SRL EASY GREENS

Rue du Fond du Wa 17 – 4350 Remicourt

RPM Liège – BCE BE1031.706.252

TVA BE1031.706.252

IBAN : BE71 0020 2074 0069 - BIC : GEBABEBB



www.easygreens.be

info@easygreens.be

0484/38.42.00

9. Réception des travaux

Les travaux sont réputés acceptés en l'absence de contestation écrite dans un délai de 48 heures suivant leur réalisation.

10. Responsabilité – Végétaux

Les plantes, arbres et pelouses étant des organismes vivants, aucune garantie de reprise ni de pérennité ne peut être accordée.

L'entretien relève de la responsabilité exclusive du client.

11. Réserve de propriété

Les matériaux fournis restent la propriété d'Easy Greens jusqu'au paiement intégral des factures.

12. Force majeure

Easy Greens ne pourra être tenue responsable en cas de force majeure empêchant l'exécution de ses obligations.

13. Droit applicable et juridiction

Le droit belge est applicable.

En cas de litige, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège, division Liège, sont seuls compétents.

14. Protection des données

Les données personnelles sont traitées conformément à la réglementation en vigueur et uniquement dans le cadre de la relation commerciale.

SRL EASY GREENS

Rue du Fond du Wa 17 – 4350 Remicourt

RPM Liège – BCE BE1031.706.252

TVA BE1031.706.252

IBAN : BE71 0020 2074 0069 - BIC : GEBABEBB